

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 240-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.648

Déposée le: 30.10.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Leuenberger (Trubschachen, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 23.11.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Responsabiliser les gens du voyage étrangers pour favoriser leur acceptation

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les aires de transit pour les gens du voyage étrangers ne soient pas créées et financées par le canton de Berne. Il met en place les bases légales nécessaires, notamment en matière d'aménagement du territoire, afin qu'en cas de besoin, les aires de transit puissent être créées, financées, exploitées et entretenues par les gens du voyage eux-mêmes ou par des tiers.

Développement :

Les discussions au sujet des gens du voyage étrangers ont soulevé des vagues ces derniers mois. Pour une partie de la population, il est difficile de comprendre que les aires de transit pour les gens du voyage étrangers soient payées, entretenues et exploitées par les pouvoirs publics. Du point de vue des motionnaires, davantage de responsabilité des gens du voyage eux-mêmes dans l'exploitation des aires de transit pourrait aussi mener au renforcement de leur acceptation par la majeure partie de la population.

Motivation de l'urgence : Les discussions au sujet des gens du voyage étrangers et leurs aires de transit sont actuellement en cours. Il est donc urgent de les réorienter.

Destinataire

- Grand Conseil